

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-6-2

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

#### **Service instructeur**

Service patrimoine

#### **Service consulté**

Pôle Politique castrale Haut-Koenigsbourg

Pôle Mémoire- Archives d'Alsace

## **PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET DE SUBVENTIONS AU TITRE DE 2021, AUX SYNDICATS MIXTES DONT LA CEA EST MEMBRE**

Résumé : Au titre des politiques en faveur du patrimoine, de la mémoire et de la filière castrale, la Collectivité européenne d'Alsace soutient quatre syndicats mixtes dont elle est membre. Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement de contributions statutaires de fonctionnement et de subventions en faveur de ces structures, au titre de 2021, d'un montant total de 2 191 655 € réparti de la manière suivante :

- 1 300 000 € pour la contribution statutaire au fonctionnement du syndicat mixte Archéologie Alsace,
- 26 000 € pour une subvention de fonctionnement au syndicat mixte Archéologie Alsace,
- 102 000 € pour la contribution statutaire au fonctionnement du syndicat mixte Mémorial Alsace Moselle,
- 10 000 € pour une subvention d'investissement au syndicat mixte Mémorial Alsace Moselle,
- 520 000 € pour la contribution statutaire au fonctionnement du syndicat mixte musée Lalique,
- 32 655 € pour une subvention d'investissement au syndicat mixte musée Lalique,
- 152 000 € pour la contribution statutaire au fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement du Hohlandsbourg,
- 30 000 € pour une subvention d'investissement au syndicat mixte d'aménagement du Hohlandsbourg.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien réunie le 5 février 2021.

Afin d'accompagner ses politiques patrimoniales, culturelles, mémorielles, éducatives, sociales, etc. la CeA mobilise des établissements répartis dans les territoires alsaciens, organisés sous forme de syndicats mixtes dont la CeA est membre.

Ces quatre syndicats (Archéologie Alsace, Musée Lalique, Mémorial Alsace Moselle, château du Hohlandsbourg) font l'objet d'une contribution statutaire annuelle obligatoire de la part de la CeA. A cette contribution, peuvent s'ajouter des subventions volontaristes pour soutenir des opérations spécifiques, en sus du fonctionnement courant des établissements.

### **Archéologie Alsace**

Depuis décembre 2020, Archéologie Alsace, acteur de l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie au service des projets d'aménagements locaux et de la connaissance de l'histoire de l'Alsace, est un syndicat mixte ouvert, dont la CeA est membre majoritaire. Il est proposé que la contribution de la CeA, au titre de 2021, soit de 1 300 000 €. Cette contribution de fonctionnement assure le financement des missions d'intérêt général de l'établissement (conseil aux aménageurs, conservation des collections, politiques éducatives et culturelles, mise en valeur du patrimoine, communication, etc.), hors archéologie préventive (diagnostics et fouilles) qui relève du secteur concurrentiel.

Archéologie Alsace conduit, par ailleurs, des actions sur les collections et les sites archéologiques dont la CeA est propriétaire. Pour 2021, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement 26 000 € pour l'étude scientifique, la fouille, la protection et la valorisation du gisement paléolithique de Mutzig-Rain et pour un travail sur les collections archéologiques du château du Haut-Koenigsbourg et sur le site romain de Mackwiller.

### **Musée Lalique**

Le musée Lalique est géré par un syndicat mixte au sein duquel les contributions statutaires sont réparties ainsi :

- pour un total des contributions inférieur à 350 000 € : 45 % CeA, 45% Région, 7 % communauté de communes, 3% commune ;
- au-delà de 350 000 € : 50 % CeA, 50 % Région.

Ainsi, la CeA et la Région financent à parité le budget de fonctionnement du musée (520 000 € chacun), déduction faite des contributions de la Commune et de la Communauté de Communes qui sont fixes (respectivement 10 500 € et 24 500 € annuels). Il est proposé que, pour 2021, la part de la CeA s'élève à 520 000 € en fonctionnement pour 2021. Il est également proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 32 655€ en soutien à diverses dépenses d'équipement pour l'exposition temporaire et l'exposition permanente du Syndicat mixte.

### **Mémorial Alsace-Moselle**

Ouvert en juin 2005, le Mémorial Alsace-Moselle (MAM) présente l'histoire de l'Alsace Moselle, de 1870 aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, avec une ouverture sur la construction européenne. Le MAM est géré par un syndicat mixte qui regroupe la Région (50 % de la contribution statutaire), la CeA (30 %), la Communauté de Communes de la Haute Bruche (10 %) et la Ville de Schirmeck (10 %). L'établissement génère également des recettes via la billetterie et la boutique.

Il est proposé d'attribuer 102 000 € pour la contribution statutaire de fonctionnement de la CeA au Syndicat mixte et une subvention d'investissement complémentaire de 10 000 €.

## **Château du Hohlandsbourg**

Le site du Hohlandsbourg est géré par un syndicat mixte qui regroupe la CeA, la Région et les communes de Wintzenheim, Wettolsheim, Eguisheim et Husseren-les-Châteaux.

Il est proposé une contribution de fonctionnement de 152 000 € au titre de la participation statutaire obligatoire de la CeA en faveur du Syndicat Mixte d'aménagement du Hohlandsbourg pour les frais de fonctionnement du château dédiés aux animations culturelles et aux charges de personnel. Les autres contributions sont les suivantes : Région (91 409 €), communes de Wintzenheim (34 687 €), Wettolsheim (8 004 €), Eguisheim (7 708 €) et Husseren-les-châteaux (2 964 €).

Il est également proposé une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 € pour les travaux courants, la Région contribuant aussi à ce projet.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer et d'autoriser le versement des contributions obligatoires et des subventions pour un montant total de 2 100 000 € en fonctionnement et 72 655 € en investissement au titre des politiques mémorielle, castrale et patrimoniale de la Collectivité européenne d'Alsace, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe A au rapport.

Les imputations sont précisées à l'annexe A.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY